

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3792

présenté par

M. Rancoule, Mme Bamana, M. Patrice Martin, M. Buisson, M. Dutremble, M. Fouquart,
Mme Ranc, M. Villedieu, M. Golliot, M. Limongi, M. Jenft, M. de Lépinau,
Mme Alexandra Masson, M. Rambaud, Mme Martinez, M. Rivière, M. Dussausaye, Mme Mélin et
M. Guibert

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	1
Sécurité civile	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement d'appel.*

Lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les agents de sécurité privée ont été fortement mobilisés et ont pu assurer la sécurité de l'évènement, assurant des missions de contrôles d'accès, de la sécurisation des sites olympiques, village olympique, pôles médias, espaces VIP, etc.

Malgré le déficit annoncé au mois de mai en raison des difficultés d'un secteur en tension où le recrutement peine à être dynamique, 22 000 agents avaient pu être recrutés et formés dans les temps.

Ce secteur doit être soutenu et un vrai plan doit être mis en place par le gouvernement pour lui redonner son attractivité.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 euro pour l'action n° [13] : "Soutien aux acteurs de la Sécurité civile" du programme n° 161 : "Sécurité civile" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° [02] : "Démarches interministérielles et communication" du programme n° 207 : "Sécurité et éducation routières".